

**REPUBLIQUE DU BENIN**

FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 2009-503 DU 08 OCTOBRE 2009

Chargeant **Monsieur Grégoire AKOFFODJI**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de l'intérim de **Monsieur Idriss L. DAOUDA**, Ministre de l'Economie et des Finances, pour compter du lundi 5 au vendredi 9 octobre 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le Décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2009-500 du 1<sup>er</sup> octobre 2009 chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'intérim du Président de la République pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant l'absence de **Monsieur Idriss L. DAOUDA**, Ministre de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par **Monsieur Grégoire AKOFFODJI**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, pour compter du lundi 05 au vendredi 09 octobre 2009,

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 08 octobre 2009

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, absent  
Le Ministre d'Etat, chargé de la Prospective, du  
Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et  
de la Coordination de l'Action Gouvernementale  
assurant l'intérim

**Pascal I. KOUPAKI**

**AMPLIATIONS** : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 HAAC 2 - SGG 4 - MINISTERES 30 - JO 1